

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date de publication	Nombre de conseillers	
04/07/2024	05/07/2024	En exercice	10
		Présents	7
		Votants	10
7			

L'an deux mille vingt-quatre et le 11 juillet à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame le Maire, Martine CESARI.

**Étaient présents** : Madame le Maire, Martine CESARI, et Mesdames et Messieurs Sandrine DURAN, Jean-Claude FARADIAN, Christian FONTANA, Sophie JARDINOT, Xavier LUCIANI et Fabienne QUIÉVREUX

**Étaient excusés** : Véronique LE GUILLOUX, Jean-Marc LEGROS et Olivier LEMOINE.

**Avait donné pouvoir** : Véronique LE GUILLOUX à Fabienne QUIÉVREUX, Jean-Marc LEGROS à Xavier LUCIANI et Olivier LEMOINE à Jean-Claude FARADIAN.

**Étaient absents non-excusés** : -

Parmi les membres présents, Sophie JARDINOT est désignée secrétaire de séance.

### 07-2024-07 Convention Provence en scène avec le Département des Bouches-du-Rhône

Depuis 2 ans, la mairie de Saint-Estève-Janson adhère au dispositif "Provence en Scène" proposé par le Conseil Départemental des Bouches du Rhône. Nous sommes ravis de la synergie entre la commune.

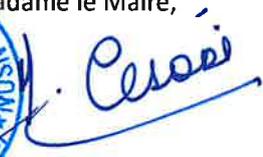
Pour rappel, cette convention permet de programmer des spectacles de hautes qualités figurant dans le catalogue "Provence en Scène" établis sur une année définie dans le cadre de celle-ci.

Le Conseil Départemental subventionne à hauteur de 70 % du prix du spectacle, pour les communes de moins de 3 000 habitants et jusqu'à 80 % pour les communes de moins de 6 000 habitants pour les spectacles inscrits dans le cadre de la sélection "Provence en Scène Plus".

**Vu les besoins de la commune en matière de spectacles et fort de l'expérience, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **Approuve l'adhésion au dispositif "Provence en Scène" du Conseil Départemental pour les saisons 2024/2025 et 2025/2026.**

- Autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat jointe en annexe, ainsi que tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette décision

Madame le Maire,  
  
Martine CESARI.

Le Secrétaire de séance,  
  
Sophie JARDINOT.

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu :  
- de sa transmission en Sous-Préfecture le 16/07/2024  
- et de sa publication le 24/07/2024

Madame le Maire,  
  
Martine CESARI.

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date de publication	Nombre de conseillers	
04/07/2024	05/07/2024	En exercice	10
		Présents	7
		Votants	10
7			

L'an deux mille vingt-quatre et le 11 juillet à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame le Maire, Martine CESARI.

**Étaient présents** : Madame le Maire, Martine CESARI, et Mesdames et Messieurs Sandrine DURAN, Jean-Claude FARADIAN, Christian FONTANA, Sophie JARDINOT, Xavier LUCIANI et Fabienne QUIÉVREUX

**Étaient excusés** : Véronique LE GUILLOUX, Jean-Marc LEGROS et Olivier LEMOINE.

**Avait donné pouvoir** : Véronique LE GUILLOUX à Fabienne QUIÉVREUX, Jean-Marc LEGROS à Xavier LUCIANI et Olivier LEMOINE à Jean-Claude FARADIAN.

**Étaient absents non-excuses** : -

Parmi les membres présents, Sophie JARDINOT est désignée secrétaire de séance.

### **07-2024-07 Convention Provence en scène avec le Département des Bouches-du-Rhône**

Depuis 2 ans, la mairie de Saint-Estève-Janson adhère au dispositif "Provence en Scène" proposé par le Conseil Départemental des Bouches du Rhône. Nous sommes ravis de la synergie entre la commune.

Pour rappel, cette convention permet de programmer des spectacles de hautes qualités figurant dans le catalogue "Provence en Scène" établis sur une année définie dans le cadre de celle-ci.

Le Conseil Départemental subventionne à hauteur de 70 % du prix du spectacle, pour les communes de moins de 3 000 habitants et jusqu'à 80 % pour les communes de moins de 6 000 habitants pour les spectacles inscrits dans le cadre de la sélection "Provence en Scène Plus".

**Vu les besoins de la commune en matière de spectacles et fort de l'expérience, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **Approuve l'adhésion au dispositif "Provence en Scène" du Conseil Départemental pour les saisons 2024/2025 et 2025/2026.**

- **Autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat jointe en annexe, ainsi que tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette décision**

Madame le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Martine CESARI.

Sophie JARDINOT.

*Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu :*

- *de sa transmission en Sous-Préfecture le*
- *et de sa publication le*

*Madame le Maire,*

*Martine CESARI.*